

Date de la séance  
Le 15 février 2023  
Date de convocation  
Le 9 février 2023  
Date de publication  
Le 9 février 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 21  
Procurations 9  
Excusés 4  
Absent 0

N° 2023-02-05

**OBJET :**

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION  
ENTRE LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES GALLY-  
MAULDRE (CCGM)  
ET LA CHAMBRE  
DES METIERS ET DE  
L'ARTISANAT (CMA)  
DES YVELINES**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 15 février, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean-Christophe SEGUIER, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Stéphane GOMPERTZ à Myriam BRENAC

Jérôme COTIGNY à Patrick LOISEL

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE

Sidonie KARM à Olivier LEPRETRE

Caroline QUINET à Jean-Christophe SEGUIER

Eric MARTIN à Vincent GAY

Gilles STUDNIA à Dominique GERBERT

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

**Absents excusés** : Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Axel FAIVRE, Jean-Philippe ANTOINE

**Secrétaire de séance** : Vincent GAY

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**CONSIDERANT** l'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre la CCGM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France – Yvelines (CMA IDF 78) afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la Commission Développement Economique et Aménagement réunie le 25 janvier 2023,

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par la Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma les 2 Scènes réunie le 08 février 2023,

**ENTENDU** l'exposé de M. Adriano BALLARIN, vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter la signature d'une convention de partenariat entre la CCGM et la CMA IDF 78 pour une période d'un an,

**DESIGNE** Monsieur Patrick LOISEL pour représenter la CCGM au titre de ce partenariat,

**AUTORISE** Monsieur Le Président de la CCGM à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...17./...02./2023
- Document rendu exécutoire le ...17./...02./2023